

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi vingt-trois septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique avec public limité.

Date de convocation :

Jeudi 17 septembre
2020

Affichage :

Du jeudi 1^{er} octobre au
mercredi 2 décembre
2020

*Nombre de
Conseillers en
exercice : 29*

Présents : Mesdames, Messieurs ANDRÉ-SABOURDY Isabelle, BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JUBAULT-CHAUSSE Pascale, LE GOC Yann, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie (arrivée à 20H41), RAOUL Gérard, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Procurations de vote et mandataires : M.BARD Denis ayant donné pouvoir à M.POINTIER Vincent, M.HAURET Pascal ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M.LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Mme DEGUILLARD Julie, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël,

M.Manuel DA CUNHA est nommé secrétaire de séance.

Mme Karine RICARD, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 17 septembre 2020) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

61-2020 - Finances. Subvention exceptionnelle – TFFT.

Vu la délibération 2020-22 du 2 mars 2020 qui approuve le budget 2020 de la Ville

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 14 septembre 2020,

Vu l'avis favorable de la commission « Ressources et vie économique » du 15 septembre 2020,

Le club de tennis de table de Thorigné-Fouillard souhaite à titre exceptionnel demander une subvention de 7 000 euros afin d'équilibrer leur budget.

L'association souligne dans un courrier envoyé le 22 juin, un manque de trésorerie et des difficultés financières liées à la période de crise sanitaire. Ces difficultés peuvent s'expliquer par le COVID-19 ainsi qu'une participation de Rennes Métropole non reçue.

Envoyé en préfecture le 01/10/2020

Reçu en préfecture le 01/10/2020

Affiché le

ID : 035-213503345-20200923-D612020-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), les membres du Conseil municipal valident le versement d'une subvention exceptionnelle au club de tennis de table de Thorigné-Fouillard d'un montant de 3 500 euros.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

